

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

CONTRÔLES ROUTIERS ET TRAITEMENT DE SUBSTITUTION

Par Profil supprimé Postée le 19/03/2014 18:47

Bonjour, suite à une première question vous m'avez répondu que le test sanguin réalisé après un test salivaire suite à un contrôle routier pouvait déceler les opiacés mais ne décédait pas s'ils venaient de la methadone ou d'une autre source et qu'un test de confirmation devait être réalisé à ma demande... j'aurais aimé savoir comment se passait ce dernier et ce qu'il decelait exactement (nature du produit, quantité, date d'administration etc...) merci d'avance

Mise en ligne le 20/03/2014

Bonjour,

Le test de confirmation vise uniquement à identifier le type d'opiacé que vous avez consommé. Dans le cas où cela révélerait donc uniquement de la méthadone, cela suffirait, associé à votre prescription, à récupérer votre permis.

Cordialement.
